



SANITRA FOURRIER
8, rue André Doussé – BP 205 33708 MERIGNAC Cedex
Tel : 05 56 13 28 78 – Fax : 05 56 13 28 70
Interlocuteur : M. Thierry PREVOST, directeur d'agence

INDICE	0	1	2
DATE	11/10/04		
EMISSION	T. MAUBOUSSIN		
VERIFICATION	I. HACHARD		

Rapport

SANITRA FOURRIER

Mérignac (33)

Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositaire de Lacanau (33)



Arcagée
 Conseil en géomatique et intelligence environnementale
 23 avenue Alfred Grimal
 33200 BORDEAUX
 Tel : 08 70 25 72 81 – Fax : 05 57 93 07 62 - Mobile : 06 79 31 04 74
thierry.mauboussin@free.fr



Arcagée
Conseil en géomatique et intelligence environnementale
 23 avenue Alfred Grimal
 33200 BORDEAUX
 Tel : 08 70 25 72 81 – Fax : 05 57 93 07 62 - Mobile : 06 79 31 04 74
thierry.mauboussin@free.fr

SANITRA FOURRIER

Mérignac (33)

Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositaire de Lacanau

(33)

Rapport

INDICE	0	1	2
DATE	11/10/04		
EMISSION	T. MAUBOUSSIN		
VERIFICATION	I. HACHARD		

SANITRA FOURRIER
 8, rue André Doussé – BP 205
 33708 MERIGNAC Cedex
 Tel : 05 56 13 28 78 – Fax : 05 56 13 28 70
 Interlocuteur : M. Thierry PREVOST, directeur d'agence

SOMMAIRE

3	INTRODUCTION
3	1- HISTORIQUE ET CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL
3	1.1 LOCALISATION ET DESCRIPTION DU SITE
5	1.2 HISTORIQUE DES ACTIVITES SUR LE SITE
5	1.3 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL
7	2- INVESTIGATIONS SUR LES SOLS ET LES EAUX
7	2.1 MILIEU SOL
10	2.2 MILIEU EAUX SOUTERRAINES
14	3- EVALUATION SIMPLIFIEE DES RISQUES
14	3.1 SOURCES DE POLLUTION
14	3.2 VECTEURS DE TRANSFERT
14	3.3 MILIEUX D'EXPOSITION ET CIBLES POTENTIELLES
16	4- SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS
16	4.1 SYNTHESE
16	4.2 RECOMMANDATIONS
18	ANNEXES
19	ANNEXE 1 : ARRETE D'AUTORISATION (1969)
25	ANNEXE 2 : COUPES DES PIEZOMETRES ET ANALYSES ANTEA
33	ANNEXE 3 : SONDAGES ET ANALYSES BURGEP
37	ANNEXE 5 : BORDEREAU DE SUIVI DE DECHETS
39	ANNEXE 5 : BORDEREAUX D'ANALYSES D'EAU ARCAGEE
46	ANNEXE 6 : NOTATION ESR

Introduction

Suite à la remise à la Préfecture de Gironde de documents concernant l'impact environnemental de l'ancienne dépositante de Lacanau (33) appartenant à la société SANITRA FOURRIER, des demandes de compléments ont été formulées par la DRIRE, en particulier sur la qualité des eaux souterraines.

Un diagnostic initial avec Evaluation Simplifiée des Risques selon la méthodologie du guide BRGM « Gestion des sites (potentiellement) pollués », version 2 de mars 2000, annexe 5 modifiée décembre 2002, a été demandé.

Ce diagnostic initial reprend les éléments déjà recensés dans les études existantes (ANTEA et BURGEP), complète la partie historique des dépôts et de l'exploitation, et actualise la connaissance de la qualité des eaux souterraines par une nouvelle campagne d'analyses, avant de procéder à la notation type ESR (Evaluation Simplifiée des Risques).

1- Historique et contexte environnemental

1.1 Localisation et description du site

L'ancienne dépositante appartenant à la société SANITRA-FOURRIER se situe à environ 2 km au sud du centre ville de Lacanau (33), entre la RD n° 3 (reliant Lacanau et Le Forge) et la piste cyclable, à une centaine de mètres en retrait de la route, au lieu-dit Romefort, sur la commune de Lacanau (voir figure 1).

Le site n'est pas directement visible depuis la route et son accès est facilité par plusieurs chemins forestiers formant croisement à l'entrée de la parcelle. Il occupe une partie (environ 50 m x 50 m) de la parcelle cadastrale référencée n° 390, section D, sur la commune de Lacanau, dans un contexte de parcelles forestières boisées ou en landes (coupes rasées liées à l'exploitation du bois). La parcelle elle-même a fait l'objet d'un déboisement complet à l'exception de quelques arbres conservés en limite ouest essentiellement.

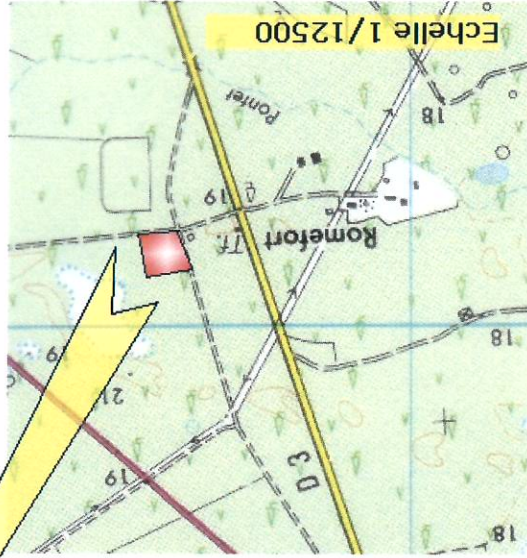
Elle est totalement clôturée et munie d'un portail avec chaîne cadencée. On note une détérioration locale de la clôture sur la limite est (chutes d'arbres) avec traces de passage piéton (chasseurs ?) avec la parcelle voisine. La limite ouest est bordée par un chemin forestier au bord duquel on relève une zone de dépôts sauvages de déchets issus des ménages de type mobilier (meubles, literie), matériels domestiques (réfrigérateurs, ...) et emballages divers (sur une surface d'environ 50 m², voir photographie).

La topographie du site montre une surélévation générale d'environ 1,50 m à 2,50 m (à l'est) avec raccordement au terrain naturel par un talus périphérique et une pente plus douce vers le portail. La surface en élévation est plane et végétalisée naturellement sans arbres. Le terrain naturel se situe approximativement à la cote 19 m à 20 m NGF. Les premières habitations du lieu-dit Romefort se situent de l'autre côté de la RD3, à plus de 350 m des limites du site (voir plans de localisation en page suivante).





Limites du site



Echelle 1/12500



Echelle 1/25000

1.2 Historique des activités sur le site

L'analyse historique du site a été approchée par témoignage du dernier exploitant de la dépositante (SANITRA-FOURRIER). Les limites maximales d'extension du site ont été vérifiées par visite sur place (selon la topographie et la vérification des peuplements forestiers alentours) et par examen de photographies aériennes à différentes époques.

Le site a fait l'objet d'une autorisation d'exploiter un « dépôt de vidange » accordée en date du 26 septembre 1969 à Monsieur Georges LANDER. Cette exploitation a ensuite appartenu à la société SOS HYGIENE, rachetée intégralement par SANITRA FOURRIER en 1991. L'exploitation s'est poursuivie épisodiquement jusqu'en 1997. La zone d'apports correspondait à la commune de Lacanau et limitrophes et l'évolution de la collecte d'assainissement par raccordement au réseau a fait s'éteindre la demande.

L'examen des photographies aériennes issues de missions IGN confirme cet historique :

- 1950 : aucune trace d'activité sur le site
- 1973 : les 3 bassins mentionnés dans l'arrêté d'autorisation sont visibles
- 1991 : zone défrichée toujours visible mais limites de bassins moins visibles

On ne dispose pas de données volumétriques sur les dépôts réalisés.

En septembre 2001, des investigations ont été réalisées sur les sols et les eaux par ANTEA (rapport A23534-version B), avec installation de 3 piézomètres.

Ces investigations ont été complétées par de nouvelles analyses lors du réaménagement du site réalisé le 20 et 21 novembre 2001 et qui a conduit au tri et à l'enlèvement de quelques déchets superficiels rapportés (batteries, bidons, débris de démolition ; voir bordereau en annexe).

1.3 Contexte environnemental

Le contexte environnemental est réalisé à partir de la visite de site et de la consultation des bases de données sur la nature et les usages du sol et du sous-sol (BRGM, DDASS, DDAF,...). Une attention particulière est portée sur l'impact éventuel sur les ressources en eau souterraines au regard du SAGE Nappes profondes du département de la Gironde.

Géologie et hydrogéologie

D'après la carte géologique 1/50 000 du BRGM n° 801-802 de Ste Hélène – Le Forge, le site est localisé sur la formation tardi-glaciaire dite du Sable des Landes.

Il s'agit d'un sable de grain moyen, légèrement plus grossier que celui des cordons dunaires, composé à 98 % de quartz et de feldspaths, de couleur beige à fauve, légèrement humique au sommet. Des phénomènes d'alioitisation ont entraîné une induration du sommet de la formation dans la zone de battement de la nappe superficielle.



Au droit du site, de la surface vers la profondeur, on distingue :

- La nappe phréatique du Plio-Quaternaire
 - Son toit se situe vers 2 à 3 m de profondeur, avec un sens d'écoulement orienté vers l'ouest, vers l'étang de Lacanau, selon un gradient très faible lié aux formations perméables et à la faible pente topographique. Cette formation Plio-Quaternaire (qui peut atteindre 60 à 80 m avec des variations verticales de faciès) n'est pas utilisée pour l'alimentation en eau potable

- Les nappes profondes
 - Elles constituent un complexe multicouche protégé des pollutions de surface par des intercalations argileuses ou marneuses. Les forages les plus proches (à plus de 5 km en aval latéral) captent les aquifères de l'Oligocène ou de l'Oligo-Eocène et tous les mètres de protection de ces ouvrages sont confondus à l'immédiat, attestant en cela de leur degré de protection.

Hydrologie

Les formations perméables de surface et la faible pente topographique conduisent à une densité de drainage faible. Le site n'est pas influencé par les eaux superficielles.

Le cours d'eau le plus proche se situe à plus de 600 m au sud-ouest : Craste de Pontet.

On note immédiatement à l'est du site une zone plus basse et plus humide qui est restée non boisée depuis 1950 (visible sur photographies aériennes).



SANITRA FOURRIER – Mérignac (33)
Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau

2- Investigations sur les sols et les eaux

Ce chapitre faisant état des résultats de deux études antérieures, les commentaires d'Arcagée seront écrits en police modifiée de couleur bleue pour les différencier des éléments tirés des rapports mentionnés.

2.1 Milieu sol

Rapport ANTEA, septembre 2001 (C. TEXIER auteur, E. MAILLE)

Les premiers prélèvements de sols ont été réalisés par ANTEA le 27 avril 2001, dans chacun des 3 bassins, de façon à obtenir un échantillon moyen des sols résiduels en fond de bassin après curage, sur une épaisseur maximale de 50 cm (voir données ci-après issues du rapport ANTEA A23534-version B de septembre 2001).

Echantillon	Localisation	Observations
B1	Moyen bassin 1	Sable sur 50 cm - RAS
B2	Spécifique bassin 2	0-20 cm : sable foncé 20-40 cm : sable foncé avec odeur d'hydrocarbures 40-50 cm : sable clair, propre
B2 bis	Moyen bassin 2	Sable sur 50 cm, odeur d'hydrocarbures localisée autour de B2
B3	Moyen bassin 3	Sable sur 50 cm - RAS

Tableau 1 : Prélèvements de sols

Les résultats des analyses chimiques sont rassemblés dans le tableau suivant :

Unités = mg/kg		VDSS	VCI	us/uns	B1	B2	B2 bis	B3
Date de prélèvement	2500	5000 / 25000	61	27/04/01	27/04/01	27/04/01	27/04/01	27/04/01
Indice hydrocarbures totaux	2500	5000 / 25000	61	2500	2500	430	890	
Azote Kjeldahl	-	-	610	2000	3400	2100		
Phosphore	-	-	760	2700	1300	3800		
Arsenic	19	37 / 120	< 3	3,2	< 3	< 3		
Cadmium	10	20 / 60	0,2	0,22	0,18	0,7		
Chrome	65	130 / 7000	3,1	6,6	3	6,5		
Cuivre	95	190 / 950	5,1	17	10	31		
Nickel	70	140 / 900	2	3,5	2,3	4,6		
Plomb	200	400 / 2000	4,1	18	9,2	36		
Zinc	4500	9000 / pvl	23	62	44	140		
Mercurie	3,5	7 / 600	> 0,03	0,26	0,06	0,3		

(pvl) : pas de valeur limite
VDSS : Valeur de Définition de Source-Sol
VCI : Valeur de Constat d'Impact (usage sensible/usage non sensible)

Tableau 2 : Analyses de sols



Les conclusions d'ANTEA portaient sur :

- l'absence d'impact sur les métaux,
- la présence de fortes concentrations en azote et phosphore,
- un impact sur les hydrocarbures sur les bassins B2 (localisé) et B3

En ce qui concerne l'indice hydrocarbures totaux, il faut rappeler que les graisses domestiques réagissent aussi au test infra-rouge. Avant de conclure sur la nature des produits, d'autres investigations semblent nécessaires.

Rapport BURGEP, mars 2002 (P. ROCHE auteur, T. MAUBOUSSIN superviseur)

Après lecture du rapport ANTEA sur le milieu sol et visite sur le site, un programme complémentaire de reconnaissance a été proposé et mis en œuvre par BURGEP.

Il s'agissait de réaliser de profiter des opérations de remodelage du site à la pelle mécanique pour ouvrir les bassins, compléter la connaissance du milieu sol sur l'aspect hydrocarbures et vérifier l'extension éventuelle en profondeur des dépôts superficiels de déchets (ferraille, batteries, déconstruction,...) relevés lors de la visite de site ; la première hypothèse étant que ces dépôts postérieurs à l'exploitation du site restent modestes.

Pour les hydrocarbures, une attention particulière devait être portée sur la zone notée B2 par ANTEA, sur laquelle un nouveau constat visuel avait déjà permis de noter la présence très localisée en surface de nodules de sable imprégnés d'hydrocarbures (hypothèse d'un déversement localisé sur fuite de bidon déposé).
Les investigations de terrain effectuées le 20 et 21 novembre 2001 ont comporté les opérations suivantes :

- 20 sondages à la pelle mécanique avec analyses en temps réel des sols sur le paramètre hydrocarbures totaux à l'aide de tests à ampoules Draeger, à des profondeurs comprises entre 0,50 m et l'alios (rencontré à des profondeurs variant de 0,5 m à 3 m),
- prélèvements de 3 échantillons d'eau dans les piézomètres existants (voir chapitre sur le milieu eau),
- suivi du nivelage de la zone avec tri et mise à l'écart des déchets à éliminer

Les déchets à éliminer ont été mis à jour à proximité immédiate du portail d'entrée et en bordure intérieure de la clôture ouest du site longée par un chemin forestier accessible. Les sondages à la pelle sur le reste du site n'ont révélé aucun autre gisement de déchets de ce type, confirmant l'hypothèse d'apports sauvages limités par l'accessibilité.

Les déchets très comportaient :

- 2 batteries
- ferrailles diverses
- débris de démolition (blocs béton, briques, plots)
- 2 bidons de peinture

Les nodules présentant une odeur caractéristique d'hydrocarbures ont subi un test Draeger positif. La masse de la totalité des nodules n'excédait pas 10 kg.



Compte-tenu des résultats des 2 campagnes précédentes sur les sols et de la nouvelle visite réalisée par T. MAUBOUSSIN en août 2004 statuant sur l'absence de modification du site, le programme sol n'a pas été complété pour la réalisation du diagnostic et de l'ESR. La demande a été faite à SANITRA-FOURRIER de fournir le bordereau d'élimination des déchets triés lors de la mission BURGAP pour le porter en annexe du présent rapport.

Synthèse

Le test Draeger in situ sur les nodules puis l'analyse en laboratoire ont permis de préciser les premières observations concernant les hydrocarbures. Cette exception mise à part, les autres tests Draeger effectués lors des sondages se sont révélés négatifs au seuil 100 ppm dans la phase gazeuse. Les deux autres échantillons représentatifs confirment ces observations par une faible valeur de l'indice hydrocarbures totaux (n°3) et l'absence de détection au seuil 5 mg/kg. On ne peut cependant exclure localement des valeurs de quelques dizaines à quelques centaines de mg/kg pour cet indice, sans toutefois conclure à la présence obligatoire de produits pétroliers en raison de la contribution possible des graisses domestiques.

Tableau 3 : Analyses de sols par BURGAP

(pvl) : pas de valeur limite
us/uns : usage sensible / usage non sensible
VDSS : Valeur de Définition de Source-Sol
VCI : Valeur de Constat d'Impact (usage sensible/usage non sensible)

Unités = mg/kg	VDSS	VCI us/uns	B1	B2	B2 bis
Date de prélèvement			21/11/01	21/11/01	21/11/01
Profondeur			0,5 m	2 m	1,5 m
Observations			Nodule noir, argileux	Sables beige, gris, pas de trace de pollution	Sables pas de trace de pollution
Indice hydrocarbures totaux	2500	5000 / 25000	2500	81	> 5
Azote Kjeldahl	-	-/-	9130	1100	> 500

Le reste du site ne présentait pas de traces visuelles significatives de pollution. Au cours des 20 sondages à la pelle mécanique, 18 échantillons de sols ont été testés et conditionnés. Seul l'échantillon n°1 a révélé une teneur en hydrocarbures de l'ordre de 200 ppm dans la phase gazeuse (méthode de mesure IFF-BEICIF semi-quantitative dite « en espace de tête »). Trois échantillons ont été confiés au LEM pour analyses de confirmation en laboratoire (voir tableau suivant).



2.2 Milieu eaux souterraines

La dépositante ayant fait l'objet d'un réaménagement et d'un tri de déchets après une première campagne d'analyses de sols, notre attention s'est reportée sur les eaux souterraines pour lesquelles un impact de l'ancienne dépositante a été relevé.

Rapport ANTEA, septembre 2001 (C. TEXIER auteur, E. MAILLE)

Trois piézomètres de l'ordre de 5 à 6 mètres de profondeur et crépinés sur toute leur hauteur ont été réalisés par la société TEMSOL le 08/08/01 (PZ1 en amont, PZ2 et PZ3 en aval des bassins pour permettre le contrôle de l'impact sur la nappe superficielle. Les coupes lithologiques et techniques figurent en annexe.

Le piézomètre PZ1 devait servir d'ouvrage vements de sols ont été réalisés par ANTEA le 27 avril 2001, dans chacun des 3 bassins, de façon à obtenir un échantillon moyen des sols résiduels Lors de la visite de site, les 3 piézomètres réalisés pour les études antérieures auront été recherchés et examinés pour vérifier leur disponibilité dans le cadre de nouvelles analyses. Chaque piézomètre fera l'objet d'une purge efficace par vidange à l'aide d'une pompe de surface à clapet ou d'un piézomètre manuel.

Des échantillons d'eau seront ensuite réalisés à l'aide de préleveurs à usage unique et conditionnés dans des flacons (1 litre) en verre ou polyéthylène selon les substances. L'ensemble des prélèvements sera envoyé sous 24 heures dans un laboratoire d'analyse agréé.

Des mesures piézométriques accompagneront la prise d'échantillons.

Le programme d'analyses est détaillé dans le tableau des prestations en chapitre 2. Il reprend la liste établie pour la dépositante de Luchert, dans un contexte comparable.

Ultérieurement, la surveillance des eaux souterraines pourra être réduite sur les seuls paramètres déclassants.

Dans le cas où un ou plusieurs des piézomètres existants ne serait(en)t pas utilisable(s), de nouveaux ouvrages devraient être réalisés.

PZ1	PZ2	PZ3
22/08/01	22/08/01	22/08/01
-	-	-
Profondeur de l'ouvrage / sol	- 5,83	- 6,87
Niveau statique / sol (m)	- 1,58	- 2,25
Aquifère concerné	Plio-quaternaire	Plio-quaternaire
Nature du repère	Haut tube PVC	Haut tube PVC
Température de l'eau (°C)	18,2	19,0
pH	5,7	6,1
Conductivité à 25 °C (µS/cm)	398	1285
		1901

Tableau 4 : Observations lors des prélèvements ANTEA

Les résultats des analyses sur les échantillons prélevés sont fournis dans le tableau de synthèse regroupant l'ensemble des analyses sur les eaux (ANTEA, BURGAP, Arcagée).



suivant :

L'ensemble des résultats acquis sur les différents ouvrages a été rassemblé dans le tableau

organiques et la microbiologie.

Les analyses ont porté sur un spectre très large, aussi bien sur les métaux que sur les

écarts sont observables.

Compte-tenu de cela, les compléments d'analyses ont porté sur le Pz2 qui reste représentatif de qualité aval de la nappe. Deux prélèvements ont été réalisés à deux jours d'intervalle et chaque fois après purge de l'ouvrage pour valider la représentativité de l'échantillonnage si des

Après plusieurs tentatives pour déboucher le Pz3 (bouché à 1,80 m), constat a été dressé de sa détérioration par rupture de la crêpine et ensablement sitôt débouchage opéré.

à l'est du site ?).

Lors de plusieurs visites sur site, il n'a pas été possible ni par Arcagée, ni par SANITRA-FOURRIER de retrouver le piézomètre amont Pz1 sur le site. Sans doute a-t-il disparu lors des derniers travaux de modelage du site, après l'intervention de BURGÉAP (déplacement d'un talus

Investigations Arcagée

BURGÉAP relève de très fortes teneurs en ammonium sur les piézomètres aval et une valeur importante de l'indice hydrocarbures totaux sur le piézomètre amont. Il faut rappeler la grande proximité de tous les piézomètres avec la source potentielle de pollution et le faible gradient dans la nappe, ce qui peut placer le piézomètre amont Pz1 en régime influencé.

- Pz1 : 400 µS/cm
- Pz2 : 1600 µS/cm
- Pz3 : 1900 µS/cm

ANTEA :

Dans ce cadre, on retrouve la logique de contraste entre les conductivités trouvées par

réaffectés aux piézomètres d'origine.

En l'absence de cartographie des piézomètres fournie par ANTEA, une confusion a été faite sur la numérotation du piézomètre amont, dénommé Pz3 dans le rapport BURGÉAP (échange probable avec le Pz1). Pour la réalisation du tableau de synthèse, les résultats ont été

Rapport BURGÉAP, mars 2002 (P. ROCHE auteur, T. MAUBOUSSIN superviseur)

très conservatrice de l'impact.

L'examen des coupes techniques de sondage montre un décalage entre les profondeurs théoriques et les profondeurs réelles sur le Pz1 et Pz2. La conductivité du Pz1 amont marque une nette différence avec les ouvrages aval. Il faut noter que les ouvrages sont tous réalisés dans l'emprise du site et au pied même des anciens bassins, ce qui permet d'obtenir une vision





SANITRA FOURRIER – Mérignac (33)
Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositaire de Lacanau

Les analyses détaillées sur les hydrocarbures (HAP, BTEX) et organo-halogénés (COHV) montrent l'absence de détection de ces produits dans l'eau souterraine (si on conclut à une anomalie d'analyse pour l'apparition unique de trichlorométhane sur le dernier prélèvement en PZ2.

Il en est de même pour les métaux.

La microbiologie ne laisse apparaître que des germes banaux, en grandes quantités.

La signature chimique de l'impact du site sur les eaux souterraines reste limitée aux traceurs utilisés depuis les début de l'étude du site : indice hydrocarbures totaux et produits azotés.

Pour l'indice hydrocarbures totaux et compte-tenu des résultats des analyses détaillées, on ne peut exclure une contribution des matières grasses issues des dépôts anciens à la formation de cet indice, qui ne peut être considéré totalement comme un indicateur de la présence de produits pétroliers dans ce contexte.

Les analyses sur l'ammonium montrent des valeurs revenues au niveau des premières de 2001, avec sans doute une forte oxydation vers les nitrates, bien que la nappe superficielle n'en soit pas exempte hors site (non mesuré).

L'ensemble de ces résultats a été utilisé pour alimenter la notation ESR qui suit.

En application du principe de précaution, les valeurs de l'indice hydrocarbures totaux seront cependant assimilées à la présence de produits pétroliers du type n-alcanes de dangerosité moyenne, puis que les principaux produits réputés cancérogènes n'ont pas été détectés aux analyses.

3- Evaluation Simplifiée des Risques

Le schéma conceptuel du site est présenté en figure 6 ci-après.
Les formules de notation ESR (version 2a-3) sont disponibles en annexe 4 (sources hydrocarbures et NH_4^+)

3.1 Sources de pollution

Les sources potentielles de pollution se présentent sous forme de mélange de matériaux issus de la dessiccation des produits déposés dans les lagunes.

Ces matériaux sont soumis à la percolation des eaux météoriques et disposés sur le sol naturel.

Les analyses montrent le respect des VDS pour le milieu sol, après enlèvement d'un point noir présentant une concentration en hydrocarbures (nodules).

La présence possible de graisses (en provenance d'installations d'assainissement privé) dans les produits apportés sur le site et donc dans les matériaux résiduels est sans doute partiellement responsable des valeurs de fonds de l'indice hydrocarbures totaux sur les sols, qui reste une méthode globale et ne traduit pas forcément la présence d'hydrocarbures de type pétrolier.

Les analyses d'eau montrent des valeurs inférieures aux VCI en usage non sensible pour l'ensemble des indicateurs physico-chimiques.

La pollution azotée (pour laquelle le traceur ESR choisi est l'ammonium, NH_4^+) se traduit par des teneurs en ammonium le plus souvent inférieures aux VCI en usage non sensible, en aval immédiat sur site, dans la nappe Plio-quatérnaire.

Les analyses microbiologiques de l'eau montrent de fortes valeurs des indicateurs de charge organique et d'activité microbiologique. Les valeurs pour les paramètres globaux de la microbiologie dépassent largement les valeurs guides pour les eaux destinées à la consommation humaine. Les indicateurs de pollution humaine (coliformes et streptocoques) restent à zéro.

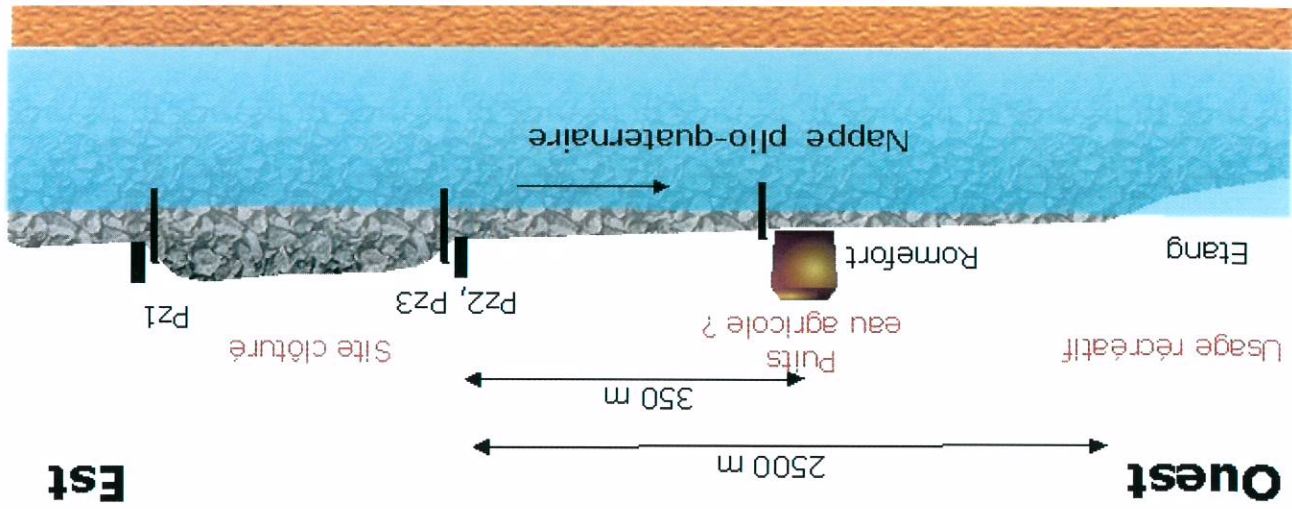
5.2 Vecteurs de transfert

Les vecteurs actuels de transfert sont :

- Le sol dans la zone non saturée
- La nappe superficielle plio-quatérnaire, s'écoulant lentement vers le lac et rejoignant le réseau de crastes (craste de Pontet)

5.3 Milieux d'exposition et cibles potentielles

Les milieux d'exposition sont constitués par d'éventuels puits de particuliers captant la nappe Plio-quatérnaire pour des besoins d'irrigation à une distance minimale de 350 m à l'aval.
Le site dans son usage actuel n'est pas ouvert au public, sous réserve de réparation de la clôture endommagée du côté est.



Le schéma conceptuel issu de cette approche est le suivant :

SANITRA FOURRIER - Mérignac (33)
Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau



4- Synthèse et recommandations

4.1 Synthèse

1. Les résultats de l'ESR (notation NH4+) placent le site :

- Pour le milieu non AEP souterrain

en classe 2 :

- Pour le milieu AEP souterrain

en classe 3 :

- Pour le milieu non AEP surface

en classe 3 :

- Pour le milieu sol (site clôturé, sans usage)

2. Les résultats de l'ESR (notation hydrocarbures) placent le site :

- Pour le milieu non AEP souterrain

en classe 2 :

- Pour le milieu AEP souterrain

en classe 2 :

- Pour le milieu non AEP surface

en classe 3 :

- Pour le milieu sol (site clôturé, sans usage)

4.2 Recommandations

La réalisation de deux piézomètres supplémentaires dans la nappe Plio-quaternaire (dont un en amont supposé mais soumis sans doute à une influence de drainage) a permis de compléter la connaissance du site.

La pollution azotée et par hydrocarbures (ou grasses) constitue l'impact majeur du site sur son environnement immédiat, bien que l'on reste sur le site dans des valeurs compatibles avec un usage non sensible avec un éloignement important des usages sensibles, en contexte forestier.

L'incertitude la plus grande repose sur la qualité des eaux à l'aval du site en fonction de l'amortissement de la pollution. Cependant, la nappe ne peut constituer une source AEP et les vitesses de filtration (gradient faible) de l'ordre de la dizaine de mètres par an au maximum doivent permettre une forte atténuation avant d'atteindre les cibles.

En se concentrant sur ces paramètres significatifs (composés azotés et indice hydrocarbures totaux) issus de l'ESR et en considérant le piézomètre PZ2 restant opérationnel comme représentatif de l'aval des bassins (vérifié sur les premières analyses), des prélèvements, semestriels dans un premier temps puis annuels, sont recommandés pour suivre l'évolution de la qualité des eaux.

Annexes

Annexe 1 : Arrêté d'autorisation (1969)

Annexe 2 : Coupes des piézomètres et analyses ANTEA

Annexe 3 : Sondages et analyses BURGAP

Annexe 4 : Boredeaux d'analyses d'eaux **Arcagée**

Annexe 5 : Notations ESR

SANITRA FOURRIER – Mérignac (33)
Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau



Arcagée

RC04015-A/TM

11/10/04

18/50

Arcagée Conseil en géomatique et intelligence environnementale 06 79 31 04 74



Arcagée

SANITRA FOURRIER – MÉRIGNAC (33)
Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau

Annexe 1 : Arrêté d'autorisation (1969)

Cette annexe comprend 5 page(s)

RC04015-A/TM

11/10/04

19/50



SANITRA FOURRIER - Mérignac (33)
Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

Direction de l'Administration Générale
Bureau de la Réglementation Economique

Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes

26 SEPT 1969

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE
Commandeur de la Légion d'Honneur,

N° : 8.994

1ère Classe :

VU la loi du 19 Décembre 1917 modifiée, relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes,

VU le Décret du 1er Avril 1964 portant application de la dite Loi,

VU la demande formulée par **M. LARDON Georges**

à l'effet d'être autorisé à établir à **LACANAU-MEDOC, lieu dit "Romefort"** un dépôtoir de vidanges

(Etablissement de 1^{ère} classe).

VU les certificats constatant la publication et l'affichage de cette demande pendant ~~treize~~ jours, dans la commune de : **LACANAU-MEDOC**

VU le procès-verbal de l'enquête « de commodo et incommodo » à laquelle il a été procédé, constatant que la demande dont il s'agit a donné lieu à **aucune** opposition.

VU l'avis du Commissaire Enquêteur en date du **9 juin 1969**

I.D. 33.20.199



VU l'avis ~~de xxxxxxxx~~ du Conseil Municipal de Lacanau-MEDOC en date du 30 juillet 1969

VU l'avis de M. le Sous-Préfet de

en date du

VU l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène en date du 3 juillet 1969

VU l'avis de M. l'Inspecteur Principal des Etablissements Classés en date du 10 AVRIL 1969

VU l'avis de M. le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi en date du 2 Mai 1969

VU l'avis de M. l'Inspecteur Départemental des Services d'Incendie et de Secours en date du 25 AVRIL 1969

VU l'avis de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur Départemental de l'Équipement, (Service de la Construction), en date du 3 Juin 1969

VU le plan des lieux annexé au présent arrêté

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'instruction à laquelle il a été procédé que l'autorisation sollicitée peut être accordée sans inconvénient pour l'hygiène et la sécurité publiques,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1er - M. LANDER Georges

est autorisé à exploiter à LACANAU-MEDOC, lieu dit "Romefort" un dépôt de vidanges

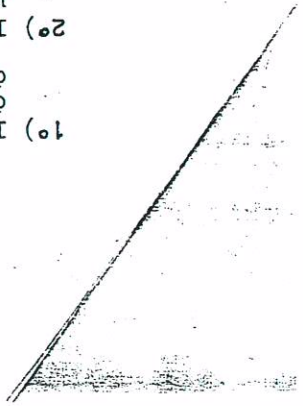
(Etablissement de 1^{ère} classe), aux conditions suivantes :

.....

I.D. 33 20 - 207

.../...

- 1°) Le dépotoir sera installé au lieu dit "Romefort", commune de Lacanau-Médoc, conformément aux plans joints à la demande d'autorisation;
- 2°) L'établissement comportera trois fosses de 10 m x 20 m avec une profondeur d'au moins 0m,50, délimitées par un talus de 4 m de largeur;
- 3°) Chaque fosse, une fois remplie, restera au repos pendant que les matières solides se déposeront pour être enlevées ensuite
- 4°) Les bassins seront entourés d'une bande cimentée facilitant cette opération. Les poudrettes seront stockées dans un bâtiment possédant un sol cimenté;
- 5°) Le dépotoir sera efficacement clôturé. Il sera desherbé et débroussaillé en permanence;
- 6°) toutes mesures utiles seront prises pour éviter la pollution des insectes;
- 7°) toutes mesures efficaces seront appliquées pour éviter la diffusion d'odeurs nauséabondes susceptibles d'incommoder le voisinage et la pollution des sources, nappes d'eau et puits.





ARTICLE 2. - Les conditions ci-dessus ne peuvent, en aucun cas ni à aucune époque, faire obstacle à l'application des dispositions édictées par le Livre II du Code du Travail et les décrets réglementaires pris en exécution du dit Livre, dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs, ni être opposées aux mesures qui pourraient être régulièrement ordonnées dans ce but.

ARTICLE 3. - Les droits des tiers sont expressément réservés.

ARTICLE 4. - Avant de mettre son établissement en activité, l'impétrant devra justifier qu'il s'est strictement conformé aux conditions qui précèdent.
Il devra, en outre, se soumettre à la visite de son établissement par l'Inspecteur des Etablissements Classés et par tous les agents commis à cet effet par l'Administration préfectorale.

ARTICLE 5. - Il est expressément défendu au permissionnaire de donner aucune extension à son établissement et d'y apporter aucune modification de nature à augmenter les inconvénients avant d'en avoir obtenu l'autorisation.

ARTICLE 6. - La présente permission se trouverait périmée de plein droit si l'établissement était transféré sur un autre emplacement, si son exploitation était interrompue pendant un délai de deux ans, ou s'il s'écoulait un délai de deux ans avant sa mise en activité.

ARTICLE 7. - Faute par le permissionnaire de se conformer aux conditions sus-indiquées et à toutes celles que l'Administration jugerait utiles, dans l'intérêt de l'hygiène et la sécurité publiques, de lui prescrire ultérieurement, la présente autorisation pourra être rapportée.

ARTICLE 8. - Le permissionnaire devra toujours être en possession de son arrêté d'autorisation et le présenter à toute réquisition. Une copie de cet arrêté devra, en outre, être constamment tenue affichée dans le lieu le plus apparent de l'établissement.

ARTICLE 9. - Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Maire de LACANAU-MEDOC qui demeure chargé de la notifier à l'intéressé.

Une deuxième ampliation sera déposée aux archives de la commune pour y être communiquée à toute partie intéressée qui en fera la demande.


ARTICLE 10. - M. le Maire de LACANAU-MEDOC est également chargé de faire afficher à la porte de la Mairie un extrait du présent arrêté énumérant les conditions auxquelles l'autorisation est accordée, en faisant connaître qu'une copie intégrale est déposée aux archives communales et mise à la disposition de tout intéressé.

Cet extrait sera inséré, par les soins du Maire et aux frais de l'industriel, dans un journal d'annonces légales du département.

- ARTICLE 11. - M. le Secrétaire Général de la Gironde,
- M. le Maire de LACANAU-MEDOC
 - M. l'Inspecteur Principal des Etablissements Classés.
 - M. l'Inspecteur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
 - M. le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi,
 - M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur Départemental de l'Équipement (Service Construction)
 - M. le Commissaire Central,
 - M. le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Gironde,
- et tous Officiers de Police Judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BORDEAUX, le 28 SEPT 1969

Le PREFET,
 Pour le Préfet
 Le Secrétaire Général,




Annexe 2 : Coupes des piézomètres et analyses

ANTEA

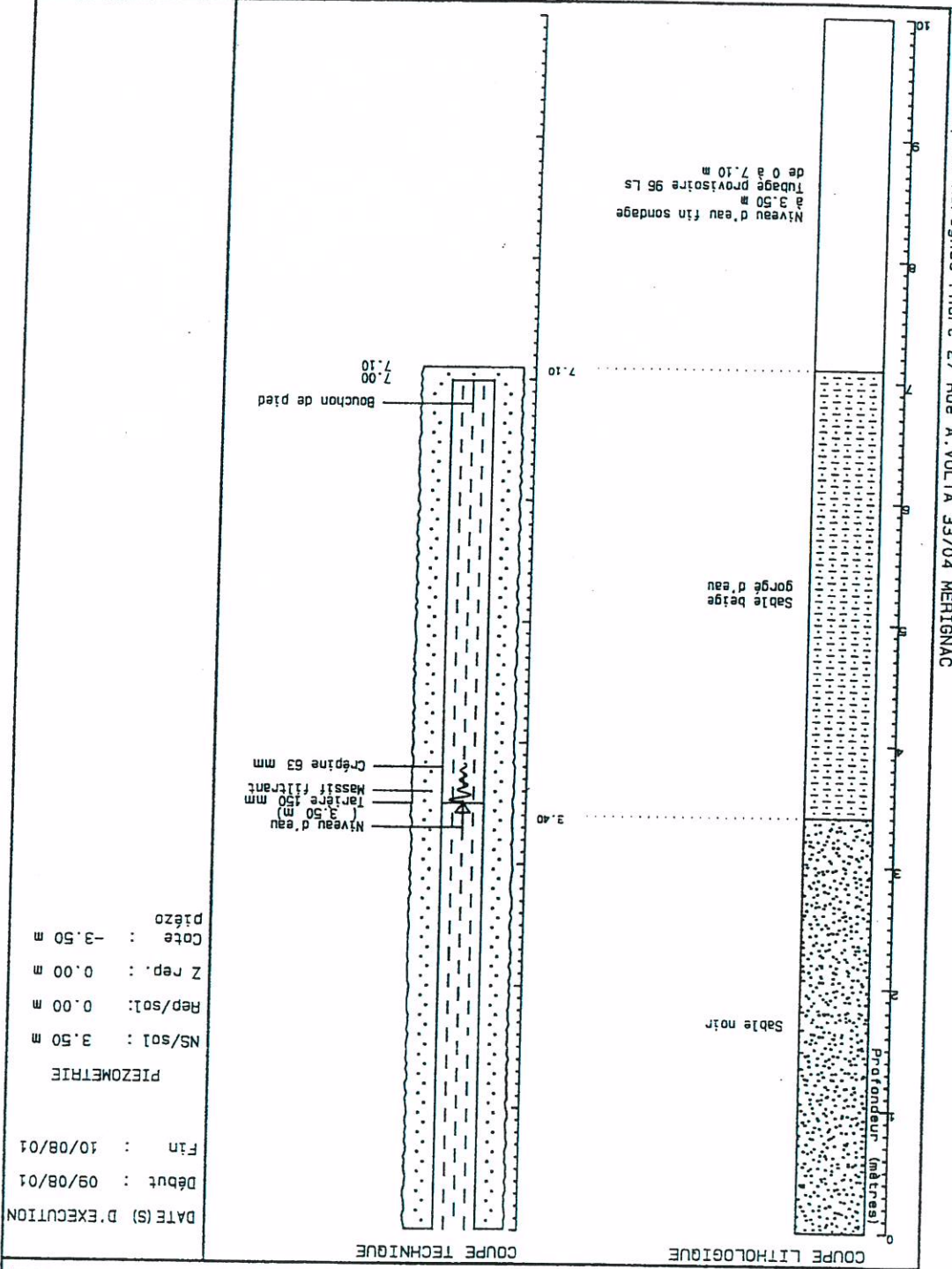
Cette annexe comprend 7 page(s)



SANITRA FOURRIER - Mérignac (33)
 Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositaire de Lacanau

DEP/VILLE : 33-LACANAU
 SITUATION : SITE - SANITRA - FOURRIER
 N° classement : 011258/0001
 Pz.1

DATE (S) D. EXECUTION : 09/08/01
 Début : 09/08/01
 Fin : 10/08/01
 PIEZOMETRIE
 NS/sol : 3.50 m
 Rep/sol : 0.00 m
 Z rep. : 0.00 m
 Cote : -3.50 m
 piézo



TEM SOL Espace Mérignac Phare 27 Rue A. VOLTA 33704 MERIGNAC

24 - 26 Rue Alessandro Volta - Espace Mérignac Phare - B.P. 104
 33704 MERIGNAC GIRONDE



RC04015-A/TM
 11/10/04

26/50



SANITRA FOURRIER - Mérignac (33)
 Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositaire de Lacanau

DEP/VILLE : 33-LACANAU
 SITUATION : SITE - SANITRA - FOURRIER
 N° classement : 011268/0002
 Désignation : Pz.2

COUPE LITHOLOGIQUE

Profondeur (mètres)

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Sable roux

Sable roux

gorgé d'eau

Niveau d'eau (3.50 m)

Massif filtrant

Crépine 63 mm

Tarjère 150 mm

Niveau d'eau (7.10 m)

Bouchon de pied

7.10

3.50

PIEZOMETRIE

NS/sol : 3.50 m

Hep/sol: 0.00 m

Z rep.: 0.00 m

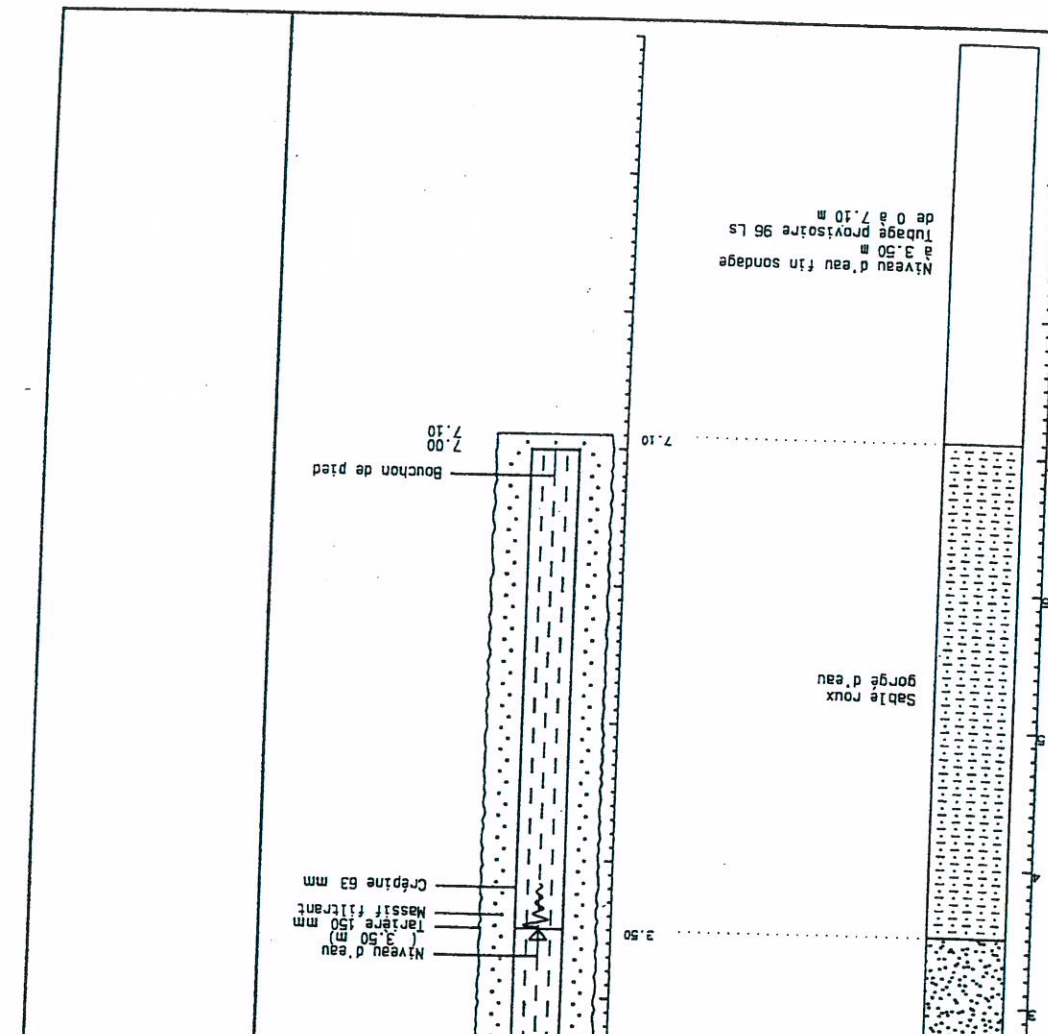
Cote : -3.50 m

piézo

DATE (S) D'EXECUTION

Début : 09/08/01

Fin : 10/08/01



TEM SOL Espace Mérignac Phare 27 Rue A. VOLTA 33704 MERIGNAC

24 - 26 Rue Alessandro Volta - Espace Mérignac Phare - B.P. 104
 33704 MERIGNAC CEDEX - Tél. : 05 56 34 90 28 - Fax : 05 56 34 90 29



RC04015-A/TM
 11/10/04

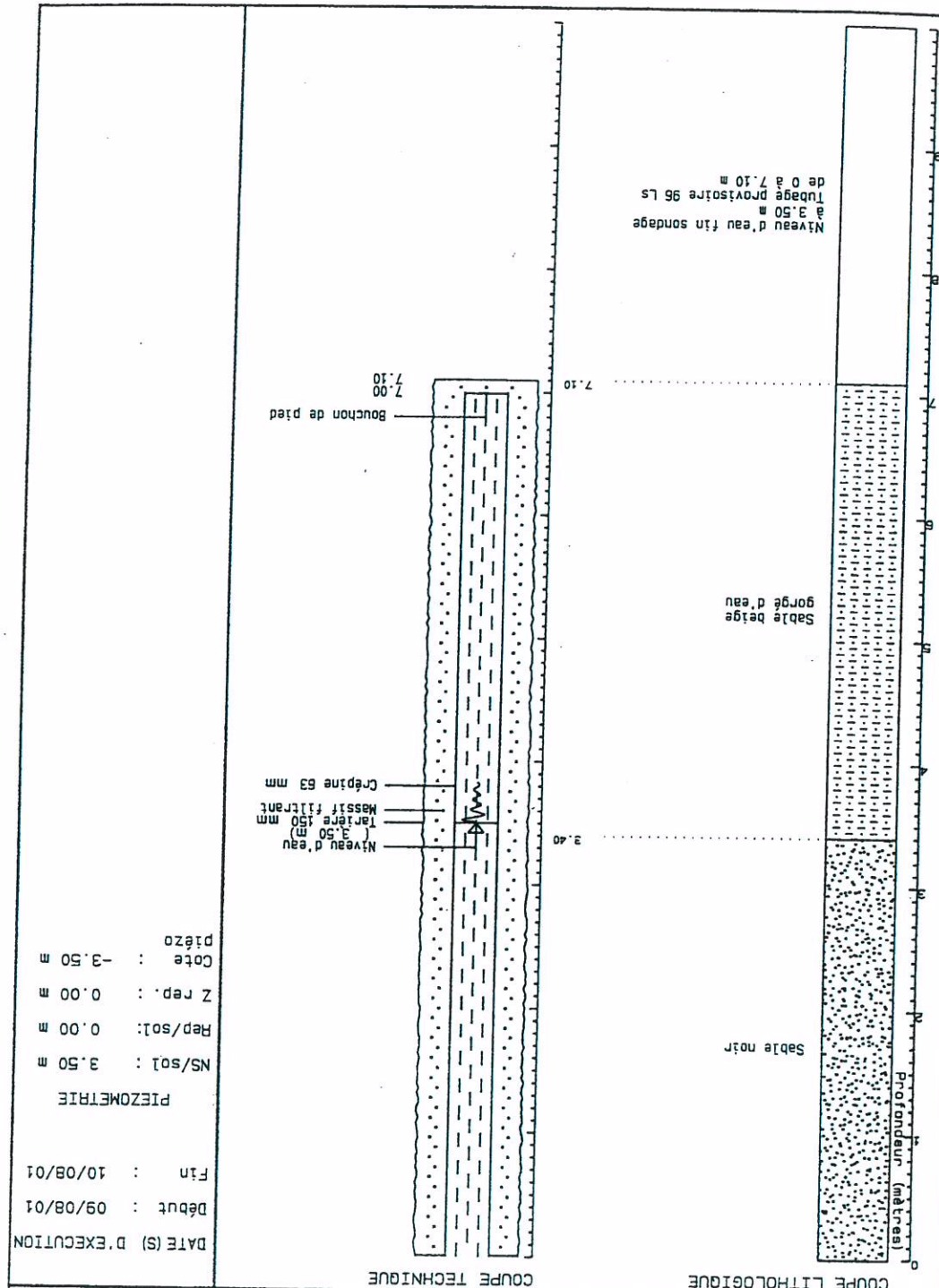
27/50



SANITRA FOURRIER - Mérignac (33)
 Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau

DEP/VILLE : 33-LACANAU
 SITUATION : SITE - SANITRA - FOURRIER
 N° classement : 011258/0003
 Designation : PZ.3

DATE (S) D'EXECUTION : 09/08/01
 Début : 09/08/01
 Fin : 10/08/01
 PIEZOMETRIE
 NS/sol : 3.50 m
 Rep/sol : 0.00 m
 Z rep. : 0.00 m
 Cote piézo : -3.50 m



TEM SOL Espace Mérignac Phare 27 Rue A. VOLTA 33704 MERIGNAC

24 - 26 Rue Alessandro Volta - Espace Mérignac Phare - B.P. 104
 33704 MERIGNAC GERS



RC04015-A/TM
 11/10/04

28/50



SANITRA FOURRIER - Mérignac (33)
 Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau

Laboratoires Wessling
 Laboratoire de Lyon

Parc technologique de Lyon
 139, rue de l'Aviation
 F-69800 St Priest
 Téléphone 04 72 79 53 54
 Télécopie 04 72 79 53 55
 labor@wessling-gruppe.de
 www.wessling-gruppe.de

Rapport d'essai N° : 1F1226 et 1F1226/1
 Projet : BOR P01 0121

St Priest, le 09 mai 2001

N° labo	1F1226-01	1F1226-02	1F1226-03	1F1226-04
Identification	B 1	B 2	B 3	B 2 bis

Résultats d'après matières originales				
	610	2000	3400	2100
Azote Kjeldahl	mg/kg			
Matières sèches	%	93,8	84,0	85,1
Résultats d'après matières sèches				
Hydrocarbures totaux	mg/kg-MS	61	2500	890
Métaux				
Phosphores (P)	mg/kg-MS	760	2700	3800
Arsenic (As)	mg/kg-MS	< 3	3,2	36
Plomb (Pb)	mg/kg-MS	4,1	18	9,2
Cadmium (Cd)	mg/kg-MS	0,20	0,22	0,18
Chrome (Cr)	mg/kg-MS	3,1	6,6	3,0
Cuivre (Cu)	mg/kg-MS	5,1	17	10
Nickel (Ni)	mg/kg-MS	2,0	3,5	2,3
Mercure (Hg)	mg/kg-MS	> 0,03	0,26	0,06
Zinc (Zn)	mg/kg-MS	23	62	44

Substances	Méthodes	Seuils min.
HCT	d'ap. NF X31-410 (IR/TF)	5 mg/kg
Mat. sèches	NF X 31-102	0,10%
Métaux	EN ISO 11885 (ICP-AES)	Divers
N org. (Kjeldahl)	NF EN 25663	100 mg/kg
Phosphore totale	NF ISO 11 885 (ICP)	5 mg/kg
Mfn. eau régale	NF X 31-151	---
Mercure	EN 1483	0,03 mg/kg

Dipl.-Ing. J.-F. Campens



SANITRA FOURRIER - Mérygnac (33)
 Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau



Accréditation
 N° 1-1150

Laboratoires WOLFF Environnement
 Agence Sud Ouest



Antenne de Bordeaux
 Parc d'Activité Master Club
 23 300 Bordeaux
 Rue du Professeur Danguard - BALEZ
 Tél : 05.57.19.01.80
 Fax : 05.57.19.01.81

REFERENCES FOURNIS PAR LE CLIENT

ANTEA
 Agence Aquitaine
 19 avenue Léonard de Vinci
 Parc Technologique Europarc
 F 33600 PESSAC

CDE N° : BOR 01/356
 ECH. RECU LE : 23/08/01
 DEMANDEUR : MME TEXIER
 REF. ECH. : PZ 1

BORDEAUX le 04/09/01

NATURE :

RAPPORT D'ESSAI
 010823-013B

REF. ECH. : PZ 1

6.7	mg N / l	
0.23	mg NH4 / l	
2.72	mg P / l	
13	µg/l	
DOSAGE DE L'AZOTE KjELDAHL NF EN 25663 (Janvier 1994) DOSAGE DE L'AZOTE AMMONIACAL NF T 90.015-2 (Janvier 2000) DOSAGE DU PHOSPHORE TOTAL NF EN 1189 (Janvier 1997) HYDROCARBURES TOTAUX * (T 90 114)		

F. BARGÈRE
 Responsable de l'Antenne
 de Bordeaux

Les paramètres avec un astérisque ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC.
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
 Le présent rapport ne concerne que le produit soumis à l'analyse.

Membre du groupe SGS (Société Générale de Surveillance)
 Laboratoires WOLFF Environnement - Société anonyme au capital de 5 200 000 F
 Siège social : 20/22, rue Charles Faradas - 92583 CLICHY cedex - France
 393 312 913 RCS Nanterre - NAF 743 B





SANITRA FOURRIER - Mérignac (33)
 Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau



Accréditation
 N° 1-1150

ESSAIS

Laboratoires WOLFF Environnement
 Agence Sud Ouest



Antenne de Bordeaux

Parc d'Activités Marseilles Club
 Rue du Professeur Dangourd - Bat.E3
 33 300 Bordeaux
 Tél : 05.57.19.01.80
 Fax : 05.57.19.01.81

REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

ANTEA
 Agence Aquitaine
 19 avenue Léonard de Vinci
 Parc Technologique Europarc
 F 33600 PESSAC

CDE N° : BOR 01/356
 ECH. RECU LE : 23/08/01
 DEMANDEUR : MME TEXIER
 REF. ECH. : PZ 2

BORDEAUX, le 04/09/01

REF. ECH. : PZ 2

RAPPORT D'ESSAI
 010823-0148

REF. ECH. : PZ 2

DOSAGE DE L'AZOTE KJELDAHL	NF EN 25663 (Janvier 1994)	6.7	mg N / l
DOSAGE DE L'AZOTE AMMONIACAL	NF T 90.015-2 (Janvier 2000)	1.18	mg NH4 / l
DOSAGE DU PHOSPHORE TOTAL	NF EN 1189 (Janvier 1997)	1.15	mg P / l
HYDROCARBURES TOTAUX *		<10	µg/l

F. BARGELE
 Responsable de l'Antenne
 de Bordeaux

es paramètres avec un astérisque ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC.
 a reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
 e présent rapport ne concerne que le produit soumis à l'analyse.

Membre du groupe SGS (Société Générale de Surveillance)
 Laboratoires WOLFF Environnement - Société anonyme au capital de 5 200 000 F
 Siège Social : 20/22, rue Charles Paradinas - 92583 CLICHY cedex - France
 303 312 913 RCS Nanterre - NAF 743 B



CDE N° : BOR 01/356
 ECH. RECU LE : 23/08/01
 DEMANDEUR : MME TEXIER
 REF. ECH. : PZ 3

ANTEA
 Agence Aquitaine
 19 avenue Léonard de Vinci
 Parc Technologique Europarc
 F 33600 PESSAC

BORDEAUX, le 04/09/01

RAPPORT D'ESSAI
 010823-015B

DOSAGE DE L'AZOTE KJELDahl	5.9	mg N / l
NF EN 25663 (Janvier 1994)		
DOSAGE DE L'AZOTE AMMONIACAL	0.99	mg NH4 / l
NF T 90.015-2 (Janvier 2000)		
DOSAGE DU PHOSPHORE TOTAL	0.08	mg P / l
NF EN 1189 (Janvier 1997)		
HYDROCARBURES TOTAUX *	565	µg/l
(T 90 114)		

F. BARGÈLE
 Responsable de l'Antenne
 de Bordeaux

Les paramètres avec un astérisque ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC.
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
 Le présent rapport ne concerne que le produit soumis à l'analyse.

Membre du groupe SGS (Société Générale de Surveillance)
 Laboratoires WOLFF Environnement - Société anonyme au capital de 5 200 000 F
 Siège Social : 20/22, rue Charles Paradinas - 92583 CLICHY cedex - France
 393 312 913 RCS Nanterre - NAF 743 B

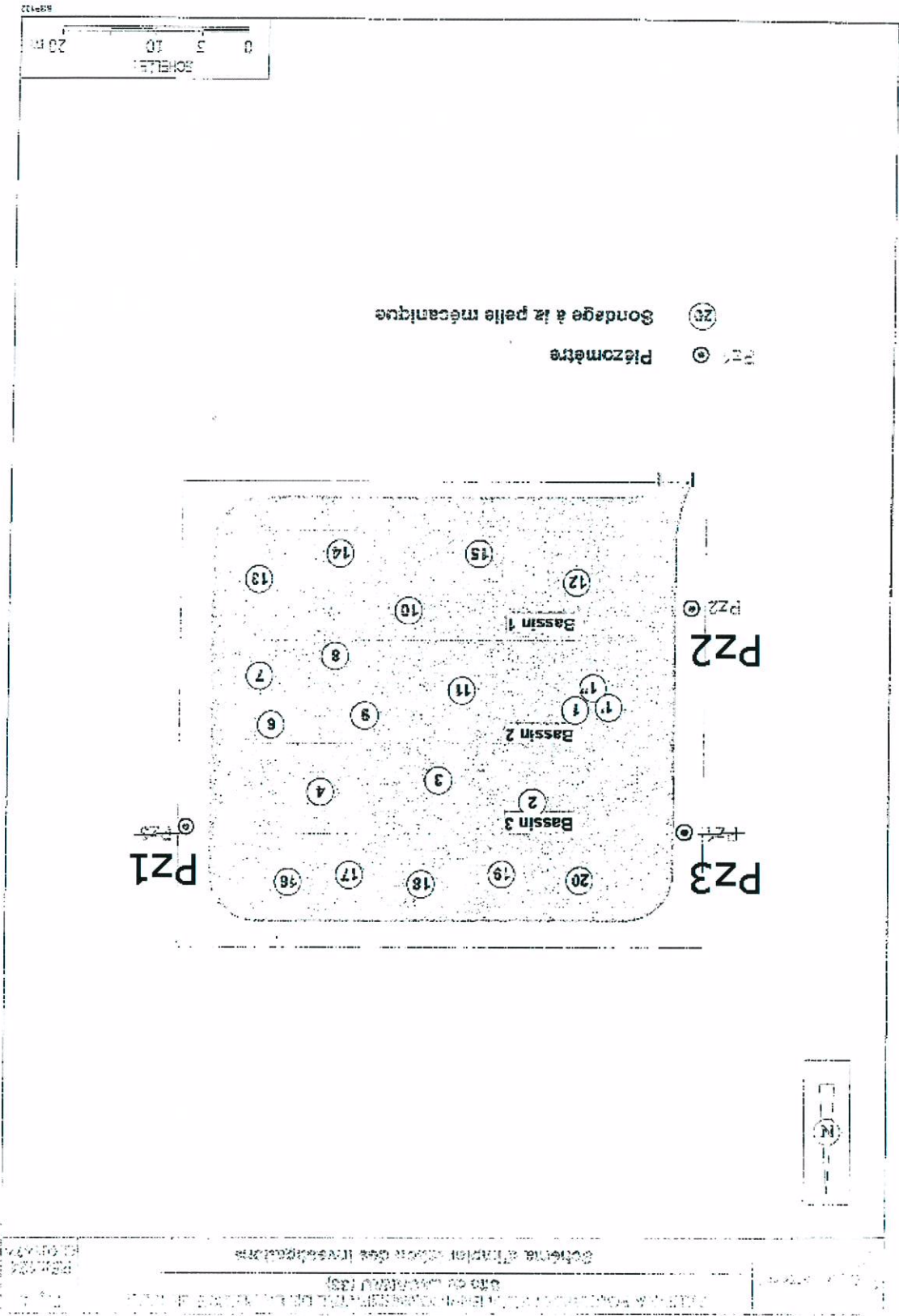


Annexe 3 : Sondages et analyses BURGAP

Cette annexe comprend 3 page(s)

SANITRA FOURRIER – Mégnac (33)
Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau







SANITRA FOURRIER - Mérignac (33)
Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau

Laboratoire agréé par le ministère de l'environnement pour l'année 2001. Agréments 2, 3, 4, 5, 9 et 10. Laboratoire agréé pour la mesure du plomb dans l'atmosphère des lieux de travail.

RECU le 13 DEC 2001 SSO

LEM

BURGEAP
A l'attention de Mr ROCHE P.
43, Rue Marcel Sembat
33130 BEGLES
Tél : 05.56.49.38.22
Fax : 05.56.49.89.69

N° Dossier : E01/12246
Edité le : 07/12/2001 V2

RAPPORT D'ANALYSE

Date de réception : 23/11/2001
V/Réf : Cde n° Bx. 65 du 22/11/01 par M. ROCHE
N/Réf : -
Nature : SOL
Date de prélèvement : 21/11/01
Prélèvement effectué par : client
Nombre d'échantillons : 6
Numéro du lot : E01/12246

Référence de l'échantillon : BURGEAP-BEGLS-21/11/01-Lacanau-1
Référence LEM : E01/12246_001

Paramètres	Normes	Résultats	Unités
Matières sèches	NF ISO 11 465	54.1	% P.B.
Hydrocarbures totaux (IR)	NF X 31-410	2.500	mg / kg M.S.
Azote Kjeldhal	Pt EN 13342	9.13	g N / kg M.S.

Remarque : L'échantillon présentant une certaine hétérogénéité, quatre essais ont été effectués, le résultat rendu est la moyenne des quatre analyses.

Référence de l'échantillon : BURGEAP-BEGLS-21/11/01-Lacanau-3
Référence LEM : E01/12246_002

Paramètres	Normes	Résultats	Unités
Matières sèches	NF ISO 11 465	91.8	% P.B.
Hydrocarbures totaux (IR)	NF X 31-410	81	mg / kg M.S.
Azote Kjeldhal	Pt EN 13342	1.1	g N / kg M.S.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 pages. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

20 rue du Kochersberg - BP 47 - 6702 Saverne Cedex
Tél. 03 88 911 911 - Fax 03 88 916 531 - e-mail : lem@lemibdo.com
S.A. au capital de 250 000 Frs - APE 743 B - RCS SAVERNE 415 380 864

Laboratoire agréé par le ministère de l'environnement pour l'année 2001. Agréments 2, 3, 4, 5, 9 et 10. Laboratoire agréé pour la mesure du plomb dans l'atmosphère des lieux de travail.

LEM

Référence de l'échantillon : BURGEAP-BEGLS-21/11/01-Lacanau-15

Paramètres	Normes	Résultats	Unités
Matières sèches	NF ISO 11 465	95.9	% P.B.
Hydrocarbures totaux (IR)	NF X 31-410	< 5	mg / kg M.S.
Azote Kjeldahl	Pt EN 13342	< 0.5	g N / kg M.S.

Référence de l'échantillon : BURGEAP-BEGLS-21/11/01-Lacanau-P21

Paramètres	Normes	Résultats	Unités
Hydrocarbures totaux	XP T 90-114	0.23	mg / L
Ammonium (NH4)	NFT 90-015-2	17	mg / L

Référence de l'échantillon : BURGEAP-BEGLS-21/11/01-Lacanau-P22

Paramètres	Normes	Résultats	Unités
Hydrocarbures totaux	XP T 90-114	0.36	mg / L
Ammonium (NH4)	NFT 90-015-2	22	mg / L

Référence de l'échantillon : BURGEAP-BEGLS-21/11/01-Lacanau-P23

Paramètres	Normes	Résultats	Unités
Hydrocarbures totaux	XP T 90-114	0.94	mg / L
Ammonium (NH4)	NFT 90-015-2	0.7	mg / L

Nicolas ALSAC
 Responsable technique


La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 pages. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

20 rue du Kochersberg - BP 47 - 67702 Saverne Cedex
 Tél. 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - e-mail : lem@lemldbo.com
 Sa ou capital de 250 000 Ffr - APE 743 B - RCS SAVERNE 415 380 884



Annexe 5 : Bordereau de suivi de déchets

Cette annexe comprend 1 page(s)

	<p>SANITRA FOURRIER – Mérignac (33) Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau</p>
---	--



SANITRA FOURRIER - Mégnac (33)
Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositaire de Lacanau

Arrêté du 4-1-85 (J.O. du 16-2-85)

19549

1 8 MARS 2004



11/10/2004 09:50 0557796879
Ministère chargé de l'Environnement

SANITRA FOURRIER

PAGE 01

BORDEREAU DE SUIVI DE DÉCHETS INDUSTRIELS

A l'Attention de H. PREVOST

DÉNOMINATION : SANITRA FOURRIER ADRESSE, TÉLÉPHONE, TÉLEX : 11380 Bagnols de Mégnac DESIGNATION DU DÉCHET : Matière de l'industrie chimique CODE NOMENCLATURE : 11.01.01.01 MATIÈRE D'ASSIMILATION : 11.01.01.01 AU TITRE DU R.T.M.D.		CONSISTANCE DU DÉCHET : <input checked="" type="checkbox"/> SOLIDE <input type="checkbox"/> BOUES <input type="checkbox"/> LIQUIDE TRANSPORT : <input checked="" type="checkbox"/> BENNE <input type="checkbox"/> CITERNE <input type="checkbox"/> FUTS NARÉ <input type="checkbox"/> AUTRE PRÉCISÉZ : Benne à ciel ouvert - MODE D'ÉLIMINATION FINALE : - INSTALLATION : - ADRESSE - TÉLÉPHONE :
DATE DE REMISE AU TRANSPORT : 02/03/04 QUANTITÉ REMISE AU TRANSPORT : 0,1 TONNE	Artiste l'exactitude des renseignements ci-dessus, que les matières sont admises au transport selon les dispositions du règlement pour le transport des matières dangereuses du 15.04.45, et que notamment les conditions exigées pour le conditionnement et l'emballage ont été remplies.	
No SIRET : 46420001300413 RESPONSABLE : E. LAMBERT	DÉNOMINATION : SANITRA FOURRIER ADRESSE, TÉLÉPHONE, TÉLEX : 11380 Bagnols de Mégnac DESIGNATION DU DÉCHET : Matière de l'industrie chimique CODE NOMENCLATURE : 11.01.01.01 MATIÈRE D'ASSIMILATION : 11.01.01.01 AU TITRE DU R.T.M.D.	

DÉNOMINATION : SANITRA FOURRIER ADRESSE, TÉLÉPHONE, TÉLEX : 11380 Bagnols de Mégnac DESIGNATION DU DÉCHET : Matière de l'industrie chimique CODE NOMENCLATURE : 11.01.01.01 MATIÈRE D'ASSIMILATION : 11.01.01.01 AU TITRE DU R.T.M.D.		STOCKAGE : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Lieu de stockage :
DATE DE REMISE A L'ÉLIMINATEUR : 01/11/04 QUANTITÉ TRANSPORTÉE : 0,1 TONNE	No SIRET : 46420001300413 RESPONSABLE : E. LAMBERT	


DÉNOMINATION : SIAP ADRESSE, TÉLÉPHONE, TÉLEX : Centre de Traitement de Déchets Industriels 33530 BASSENS DESIGNATION DU DÉCHET : Matière de l'industrie chimique CODE NOMENCLATURE : 11.01.01.01 MATIÈRE D'ASSIMILATION : 11.01.01.01 AU TITRE DU R.T.M.D.		EN CAS DE PRÉTRAIEMENT : EN CAS DE REGROUPEMENT INDIQUEZ LE N° DE CUVE ET LA DESTINATION FINALE DU DÉCHET :
No SIRET : 34356136300010 RESPONSABLE : M. Le Directeur CODE FILIÈRE A.F.B. : 316	OPERATION SUR LE DÉCHET : <input checked="" type="checkbox"/> INCINÉRATION <input checked="" type="checkbox"/> DÉTOXICATION <input type="checkbox"/> VALORISATION <input type="checkbox"/> AUTRE PRÉCISÉZ : MISE EN DÉCHARGE : <input type="checkbox"/> REGROUPEMENT : <input type="checkbox"/>	
DÉCHETS PRIS EN CHARGE LE : QUANTITÉ RECUE : 0 TONNE	REFUS DE PRISE EN CHARGE LE : EN CAS DE PRÉTRAIEMENT : DESCRIPTION DU PRÉTRAIEMENT : DESTINATION FINALE DU DÉCHET :	

EXEMPLAIRE N° 2 - A conserver par le collecteur-transporteur

Mod. 05.30.10 - Et vente : 50, rue d'Alsaceville, 75010 PARIS - Tél. 770.66.77 (11) 47.79.66.77 à compter du 01/01/04 - Tél. : 640.57.00

Annexe 5 : Bordereaux d'analyses d'eau Arcagée

Cette annexe comprend 6 page(s)

 <p>Arcagée</p>	<p>SANITRA FOURRIER – Mérignac (33) Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau</p>
--	--



SANITRA FOURRIER – Mérignac (33)
 Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau

S E R O M

Laboratoires d'Analyses et de Recherches
RAPPORT D'ANALYSE N° 04 7511

ARCAGÉE
 23, av Alfred Grimal
 33200 BORDEAUX

A l'attention de Mr T. MAUBOUSSIN

Fondettes, le 05 octobre 2004

V/courrier - V/commande : du 03/09/04
 Echantillon : Mistre 14/09/04 Pz 2a
 N° d'enregistrement : 170904 E 7511
 Date de prélèvement : 14/09/2004
 Date de réception : 17/09/2004
 Date d'analyse : du 17/09/04 au 05/10/04

Paramètre	Méthode utilisée	Résultat	Unité
DCO	NF T 90-101	95	mg / l O ₂
DBO5	NF EN 1899-1	3	mg / l O ₂
COT	E. 487	45,0	mg / l
Azote ammoniacal (NH ₄)	Colorimètre a 425 nm	1,6	mg / l
Nitrates (NO ₃)	NF EN 13395	94,46	mg / l
Nitrites (NO ₂)	NF EN 13395	non détectable	mg / l
Arsenic	NF EN ISO 1885	< 0,01	mg / l
Cadmium	NF EN ISO 11885	< 0,01	mg / l
Chrome	NF EN ISO 11885	< 0,01	mg / l
Cuivre	NF EN ISO 11885	< 0,03	mg / l
Mercure	NF EN ISO 11885	< 0,01	mg / l
Nickel	NF EN ISO 11885	< 0,01	mg / l
Plomb	NF EN ISO 11885	< 0,01	mg / l
Zinc	NF EN ISO 11885	> 0,01	mg / l
Hydrocarbures totaux	NFT 90-114	0,30	mg / l

Le présent rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à l'essai.
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale, avec l'accord du laboratoire

Page 1 / 3

Z.A. "La Haute Limougère" - Rue Edouard Branly - B.P. 28 - 37230 Fondettes - FRANCE - Tél. 02 47 49 34 30 - Fax : 02 47 49 34 33
 S.A.R.L. au capital de 15 000 € - R.C. TOURS B 344 104 336 - N° SIRET 344 104 336 00013

S E R I O M

L a b o r a t o i r e s d ' A n a l y s e s e t d e R e c h e r c h e s
RAPPORT D'ANALYSE N° 04 7511

HAP :		EN ISO 13877
Naphtalène	< 0,006	µg/l
Acénaphthylène	< 0,001	µg/l
Acénaphthène	< 0,011	µg/l
Fluorène	< 0,003	µg/l
Phénanthrène	< 0,002	µg/l
Anthracène	< 0,001	µg/l
Fluoranthène	< 0,007	µg/l
Pyrène	< 0,002	µg/l
Benzo (a) anthracène	< 0,001	µg/l
Chrysène	< 0,001	µg/l
Benzo (b) fluoranthène	< 0,001	µg/l
Benzo (k) fluoranthène	< 0,001	µg/l
Benzo (a) pyrène	< 0,001	µg/l
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0,009	µg/l
Benzo (g,h,i) perylène	< 0,002	µg/l
Indeno (1,2,3-cd) pyrène	< 0,004	µg/l
BTEX :		
NF EN ISO 11423-1		
Benzone	< 0,5	µg/l
Toluène	< 0,5	µg/l
Ethylbenzène	< 0,5	µg/l
m,p Xylène	< 0,5	µg/l
o Xylène	< 0,5	µg/l
Cumène	< 0,5	µg/l
Pseudocumène	< 0,5	µg/l
m,p Ethyltoluène	< 0,5	µg/l
o Ethyltoluène	< 0,5	µg/l
Mésitylène	< 0,5	µg/l
Hémétilène	< 0,5	µg/l

Le présent rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à l'essai.
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale, avec l'accord du laboratoire.

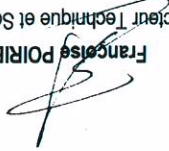
Z.A. "La Haute Limouère" - Rue Edouard Branly - B.P. 28 - 37230 Fondettes - FRANCE - Tél. 02 47 49 34 30 - Fax : 02 47 49 34 33
S.A.R.L. au capital de 15 000 € - R.C. TOURS B 344 104 336 - N° SIRET 344 104 336 00013

Le présent rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale, avec l'accord du laboratoire.

Responsable Laboratoire
Sophie RODRIGUES



Directeur Technique et Scientifique
Françoise POIRIER



* UFC : Unité Formant Colonie

Paramètre	Méthode utilisée	Résultat	Unité
Micro-organismes revivifiables après 22 h à 37°C	XP T 90-401	5800	UFC* / ml
Micro-organismes revivifiables après 72 h à 22°C	XP T 90-402	10400	UFC* / ml
Coliformes totaux	NF T 90-414	0	UFC* / 100 ml
Coliformes thermotolérants	NF T 90-414	0	UFC* / 100 ml
Streptococques fécaux	XP T 90-416	0	UFC* / 100 ml

ANALYSES MICROBIOLOGIQUES

COHV :	EN ISO 10301-3		
1,1,1-Trichloroéthane	< 0,5	µg/l	
1,1-Dichloroéthane	< 0,5	µg/l	
1,1-Dichloroéthène	< 0,5	µg/l	
Chlorure de vinyle	< 0,5	µg/l	
cis-Dichloroéthane	< 0,5	µg/l	
Dichlorométhane	< 0,5	µg/l	
Tétrachloroéthane	< 0,5	µg/l	
Tétrachlorométhane	< 0,5	µg/l	
trans-Dichloroéthane	< 0,5	µg/l	
Trichloroéthène	< 0,5	µg/l	
Trichlorométhane	< 0,5	µg/l	

RAPPORT D'ANALYSE N° 04 7511

Laboratoires d'Analyses et de Recherches

S E R V I C E

SANITRA FOURRIER - Mèrignac (33)
Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau



S E R I O M

Laboratoires d'Analyses et de Recherches
RAPPORT D'ANALYSE N° 04 7512

ARCAGÉE
23, av Alfred Grimal
33200 BORDEAUX

A l'attention de Mr T. MAUBOUSSIN

Fondettes, le 05 octobre 2004

V/courrier - V/commande : du 03/09/04
Echantillon : Mistre 16/09/04 Pz 2b
N° d'enregistrement : 170904 E 7512
Date de prélèvement : 16/09/2004
Date de réception : 17/09/2004
Date d'analyse : du 17/09/04 au 05/10/04

Paramètre	Méthode utilisée	Résultat	Unité
DCO	NF T 90-101	166	mg / l O ₂
DBO5	NF EN 1899-1	5	mg / l O ₂
COT	EN 1484	50,0	mg / l
Azote ammoniacal (NH ₄)	Colorimétrie à 425 nm	1,6	mg / l
Nitrates (NO ₃)	NF EN 13395	73,7	mg / l
Nitrites (NO ₂)	NF EN 13395	non détectable	mg / l
Arsenic	NF EN ISO 11885	0,03	mg / l
Cadmium	NF EN ISO 11885	< 0,01	mg / l
Chrome	NF EN ISO 11885	< 0,01	mg / l
Cuivre	NF EN ISO 11885	< 0,03	mg / l
Mercurie	NF EN ISO 11885	< 0,01	mg / l
Nickel	NF EN ISO 11885	< 0,01	mg / l
Plomb	NF EN ISO 11885	< 0,01	mg / l
Zinc	NF EN ISO 11885	< 0,01	mg / l
Hydrocarbures totaux	NFT 90-114	0,60	mg / l

Le présent rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale, avec l'accord du laboratoire.



SANITRA FOURRIER – Mégnac (33)
Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau

S E R I O M

L a b o r a t o i r e s d ' A n a l y s e s e t d e R e c h e r c h e s
R A P P O R T D ' A N A L Y S E N ° 0 4 7 5 1 2

HAP :		EN ISO 13877
Naphtalène	< 0,006	µg / l
Acénaphthylène	< 0,001	µg / l
Acénaphthène	< 0,011	µg / l
Fluorène	< 0,003	µg / l
Phénanthrène	< 0,002	µg / l
Anthracène	< 0,001	µg / l
Fluoranthrène	< 0,007	µg / l
Pyrène	< 0,002	µg / l
Benzo (a) anthracène	< 0,001	µg / l
Chrysène	< 0,001	µg / l
Benzo (b) fluoranthène	< 0,001	µg / l
Benzo (k) fluoranthène	< 0,001	µg / l
Benzo (a) pyrène	< 0,001	µg / l
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0,009	µg / l
Benzo (g,h,i) perylène	< 0,002	µg / l
Indeno (1,2,3-cd) pyrène	< 0,004	µg / l
BTX :		NF EN ISO 11423-1
Benzone	< 0,5	µg / l
Toluène	< 0,5	µg / l
Ethylbenzène	< 0,5	µg / l
m,p Xylène	< 0,5	µg / l
o Xylène	< 0,5	µg / l
Cumène	< 0,5	µg / l
Pseudocumène	< 0,5	µg / l
m,p Ethyltoluène	< 0,5	µg / l
o Ethyltoluène	< 0,5	µg / l
Mésylène	< 0,5	µg / l
Hémillène	< 0,5	µg / l

Le présent rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à l'essai
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale, avec l'accord du laboratoire.

Page 2 / 3
Z.A. "La Haute Limougière" - Rue Edouard Branly - B.P. 28 - 37230 Fondettes - FRANCE - Tél. 02 47 49 34 30 - Fax : 02 47 49 34 33
S.A.R.L. au capital de 15 000 € - R.C. TOURS B 344 104 336 - N° SIRET 344 104 336 00013

Z.A. "La Haute Limouère" - Rue Edouard Branly - B.P. 28 - 37230 Fondettes - FRANCE - Tél. 02 47 49 34 30 - Fax : 02 47 49 34 33
S.A.R.L. au capital de 15 000 € - R.C. TOURS B 344 104 336 - N° SIRET 344 104 336 00013

Le présent rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à l'essai
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale, avec l'accord du laboratoire.

Francis POIRIER
Directeur Technique et Scientifique

Sophie RODRIGUES
Responsable Laboratoire

Paramètre	Méthode utilisée	Résultat	Unité
Micro-organismes revivifiables après 22 h à 37°C	XP T 90-401	2500	UFC* / ml
Micro-organismes revivifiables après 72 h à 22°C	XP T 90-402	18100	UFC* / ml
Coliformes totaux	NF T 90-414	0	UFC* / 100 ml
Coliformes thermotolérants	NF T 90-414	0	UFC* / 100 ml
Streptococques fécaux	XP T 90-416	0	UFC* / 100 ml

* UFC : Unité Formant Colonie

ANALYSES MICROBIOLOGIQUES


COHV :	EN ISO 10301-3		
1,1,1-Trichloroéthane	< 0,5	µg/l	
1,1-Dichloroéthane	< 0,5	µg/l	
1,1-Dichloroéthène	< 0,5	µg/l	
Chlore de vinyle	< 0,5	µg/l	
cis-Dichloroéthène	< 0,5	µg/l	
Dichlorométhane	< 0,5	µg/l	
Tétrachloroéthène	< 0,5	µg/l	
Tétrachloroéthane	< 0,5	µg/l	
trans-Dichloroéthène	< 0,5	µg/l	
Trichloroéthène	< 0,5	µg/l	
Trichlorométhane	2,5	µg/l	

RAPPORT D'ANALYSE N° 04 7512

Laboratoires d'Analyses et de Recherches

S E R I O M

SANITRA FOURRIER – Mérignac (33)
Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositaire de Lacanau



Cette annexe comprend 4 page(s)

Annexe 6 : Notation ESR

SANITRA FOURRIER – Mérignac (33)
Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau



Arcagée



SANITRA FOURRIER – Mergnac (33)
Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau

NOM DU SITE SANITRA FOURRIER Lacanau (33) **NUMERO DU SITE** source N14

Nombre de milieux notés	4	dont	en classe 1,	2	en classe 2,	2	en classe 3,	3	Incertitude maximum :	CLASSEMENT DU SITE 2
Ressources souterraine										

Réf : jmm/1-001006

RUBRIQUES		Notes		Cotes	
POTENTIEL D'ANGERS					
1	1.1.2	sur le milieu Eaux souterraines	1	1.1.3	sur le milieu Eaux superficielles
1	1.1.3	Subst. moy. dangereuse (<10000ppm) ou peu dang. (>10000ppm)	1	1.1.4	sur le milieu Sol
1	1.2	Quantité grande de la source	1	1.2	<1t/ha ou 10000T, ou 10000 m3 ou <10T, ou 10 m3 si substance pu
MORPHOLOGIE					
2	2.1.1.3	Solubilité (milieux "eaux")	2	2.1.1.3	Soluble genre 1 et 1000 mg/l
1	2.1.2	Etat physique de la source	1	2.1.3	Précipitations annuelles
1	2.1.3	Précipitations annuelles	1	2.1.4	Potentiel d'inondation
TRANSFERT SOURCE-MILIEU					
3	2.1.5	Conditionnement des polluants	3	2.1.6.2	Confinement- Eaux souterraines
3	2.1.6.2	Confinement- Eaux souterraines	3	2.1.6.3	Confinement- Eaux superficielles
3	2.1.6.3	Confinement- Eaux superficielles	3	2.1.6.4	Confinement- Sol
3	2.1.7	Potentiel de ruissellement	3	2.1.7	Pente <1% ou terrain plat ou pente 1 à 5% et source enterrée
TRANSFERT MILIEU-CIBLE					
1	2.2.1.1	Épaisseur de la ZNS (Nappe AEP)	1	2.2.1.1	Épaisseur de la ZNS (Nappe libre-ressource)
1	2.2.1.1	Nature de la ZNS (Nappe AEP)	1	2.2.1.1	Nature de la ZNS (Nappe AEP)
1	2.2.1.1	Nature de la ZNS (Nappe non AEP)	1	2.2.1.1	Nature de la ZNS (Nappe non AEP)
2	2.2.2.2	Épaisseur de la ZNS (Nappe non AEP)	2	2.2.2.2	Épaisseur de la ZNS (Nappe non AEP)
2	2.2.2.2	Nature de la ZNS (Nappe non AEP)	2	2.2.2.2	Nature de la ZNS (Nappe libre-ressource)
2	2.2.3.1	Perméabilité de la nappe AEP	2	2.2.3.1	Perméabilité de la nappe AEP
1	2.2.3.2	Perméabilité de la nappe non AEP	1	2.2.3.2	Perméabilité de la nappe non AEP
1	2.2.3.2	Sables fins, ou argileux, calcaire massif (K<10-7 ou V<1 mV)	1	2.2.3.2	Sables fins, ou argileux, calcaire massif (K<10-7 ou V<1 mV)
2	2.2.3.3	Perméabilité de la nappe AEP	2	2.2.3.3	Perméabilité de la nappe libre-ressource
CIBLE					
2	3.1	Accessibilité du site	2	3.1	Site/ressource cloîtrée) mais non surveillée)
3	3.3	Population sur le site	3	3.3	Population sur le site
3	3.4	Type de population sur le site	3	3.4	Aucune personne
CAPTAGES AEP					
0,5	3.5	Proximité de captage souterrain pour l'AEP	0,5	3.5	Proximité de captage souterrain pour l'AEP
3	3.6.1	Proximité de l'eau de surface pour l'AEP	3	3.6.1	Eau de surface à plus de 1km
3	3.6.2	Eau de surface comme ressource future	3	3.6.2	Eau de surface à plus de 1km
2	3.7.1	Population alimentée en AEP souterrain	2	3.7.1	Population alimentée en AEP souterrain
2	3.7.2	Population alimentée en AEP de surface	2	3.7.2	Aucune personne
USAGES NON AEP					
2	3.8.1a	Eaux souterraines : proximité des captages	2	3.8.1a	Eaux souterraines : proximité des captages
3	3.8.1b	Eaux souterraines : usage	3	3.8.1b	Eaux souterraines : usage
2	3.8.2a	Eaux surface : proximité des captages	2	3.8.2a	Eaux surface : proximité des captages
3	3.8.2b	Eaux surface : usage	3	3.8.2b	Eaux surface : usage
IMPACTS CONSTATÉS					
2	4.2a	sur les eaux souterraines pour l'AEP	2	4.2a	sur les eaux souterraines NON AEP
2	4.2c	sur les eaux souterraines d'un SACTE	2	4.2c	sur les eaux souterraines d'un SACTE
2	4.3a	sur les eaux de surface pour l'AEP	2	4.3a	sur les eaux de surface pour l'AEP
2	4.3b	sur les eaux de surface NON AEP	2	4.3b	sur les eaux de surface NON AEP
2	4.4	sur les eaux de surface d'un SACTE	2	4.4	sur le sol (contact direct)
2	4.2a	sur les eaux souterraines pour l'AEP	2	4.2a	sur les eaux souterraines NON AEP
2	4.2c	sur les eaux souterraines d'un SACTE	2	4.2c	sur les eaux souterraines d'un SACTE
2	4.3a	sur les eaux de surface pour l'AEP	2	4.3a	sur les eaux de surface pour l'AEP
2	4.3b	sur les eaux de surface NON AEP	2	4.3b	sur les eaux de surface NON AEP
2	4.4	sur le sol (contact direct)	2	4.4	sur le sol (contact direct)

Version 24.008 1999

Documents consultés

INFORMERRE BASIAS
Fiche polluant ammoniacque R34-R37-R50
SIGES AQ1

Nom du site : SANITRA FOURRIER Lacanau (33)

Numéro : source NH4

Typologie de la source

Stockage déchets en surface : enterrés :

Stockage produits en surface : enterrés :

Sol pollué source primaire : source secondaire :

Lentille de substances dans un aquifère

Cible	Danger	13%	26%	62%
AFP sout	non AFP sout	54%	38%	9%
sout SAGE	AFP sout			
non AFP sout	17%	21%	62%	
surf SAGE				
Sol				

CLASSEMENT DU SITE

Nombre de milieux notés : 4

Nombre de milieux en classe 1 : 2

Nombre de milieux en classe 2 : 2

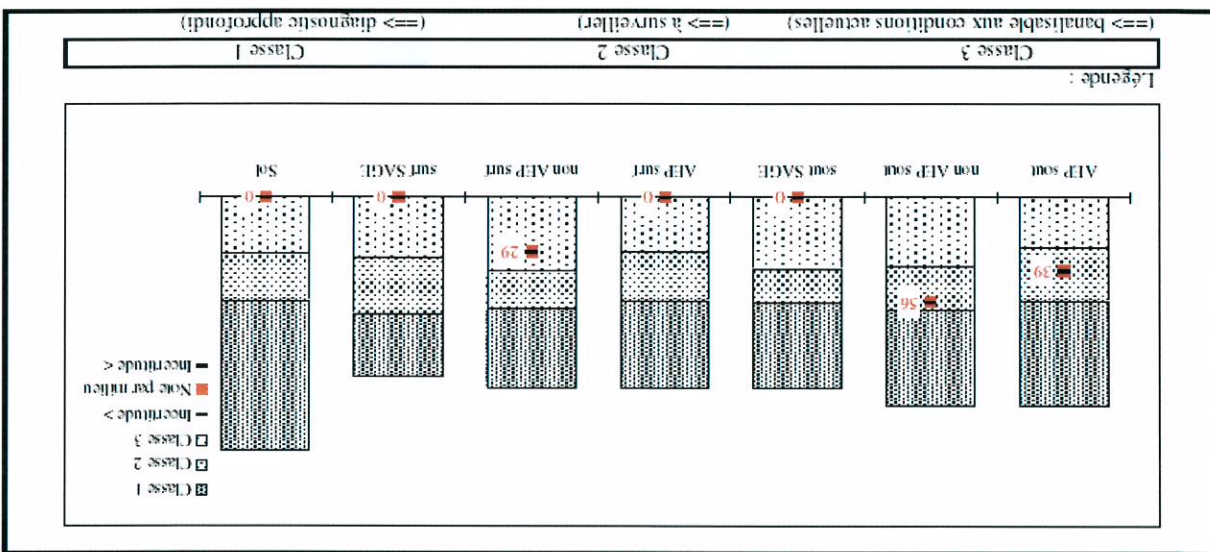
Nombre de milieux en classe 3 : 2

Classement du site : 2

(==> surveillance)

Milieux non notés

Classe 3	•	•	•	•	•	•	•
Classe 2	•	•	•	•	•	•	•
Classe 1	•	•	•	•	•	•	•
AFP sout	non AFP sout	sout SAGE	AFP sout	non AFP sout	surf SAGE	Sol	Air



Résultats par Milieux d'exposition/Usages version 2a, août 1999

Exposition/Usage	Note	Classe	Incertitude
AFP surface	39 +/-	2	27 Bsup / 55 Binf
	56 +/-	2	37 Bsup / 60 Binf
NON AFP surface	29 +/-	3	39 Bsup / 59 Binf
	29 +/-	3	39 Bsup / 59 Binf
Eaux surface SAGE	32	3	32 Bsup / 62 Binf
	32	3	32 Bsup / 62 Binf
Nappe SAGE	39 +/-	2	27 Bsup / 55 Binf
	56 +/-	2	37 Bsup / 60 Binf
AFP souterrains	39 +/-	2	27 Bsup / 55 Binf
	56 +/-	2	37 Bsup / 60 Binf
NON AFP souterrains	29 +/-	3	39 Bsup / 59 Binf
	29 +/-	3	39 Bsup / 59 Binf
SOL par contact	30	3	30 Bsup / 55 Binf
	30	3	30 Bsup / 55 Binf





SANITRA FOURRIER – Mérignac (33)
Diagnostic initial et ESR de l'ancienne dépositante de Lacanau

NOM DU SITE : SANITRA FOURRIER Lacanau (33) NUMERO DU SITE : source hydrocarbures

Nombre de milieux notés	4	dont	2	en classe 1,	2	en classe 2,	2	en classe 3,	3	incertitude maximum :	CLASSEMENT DU SITE : 2
	2	AFP superfételle	3	non AFP superfételle	3	Évaluateur :	T. MATHOUSSIN	Validé :	ESR valide		
RESSOURCES SOUTERRAINES	Ressource souterraine										
non AFP souterraine	2	Ressource superfételle									

version 28.008 1999

Rubriques : Commentaires

Notes	Codes	Rubriques	Commentaires
1,5	1.12	sur le milieu Eaux souterraines	Substance dangereuse (<100ppm)
1,5	1.13	sur le milieu Eaux superficielles	Substance dangereuse (<100ppm)
1,5	1.14	sur le milieu Sol	Substance dangereuse (<100ppm)
1	1.2	Quantité estimée de la source	< 1ha ou 1000T, ou 10000 m3 ou <10T, ou 10 m3 si substance pu

MOBILISATION			
2	2.1.5	Solubilité (milieux "eaux")	Soluble tenue 1 et 1000 mg/l
1	2.1.2	Etat physique de la source	Solide
1	2.1.3	Précipitations annuelles	moins de 100mm de pluie par an
		Potentiel d'inondation	Zone non inondable

TRANSFERT SOURCE-MILIEU			
3	2.1.5	Confinement-Eaux souterraines	Produits en vrac, contenants luyards ou non fermés
2	2.1.6.3	Confinement-Eaux superficielles	Protection moyenne
3	2.1.6.4	Confinement-Sol	Protection mauvaise
	2.1.7	Potentiel de ruissellement	Pente <1% ou terrain plat ou pente 1 à 5% et source enterrée

TRANSFERT MILIEU-CIBLÉ			
1	2.2.1.1	Épaisseur de la ZNS (Nappe AEP)	Nappe à plus de 10m sous la source
3	2.2.1.2	Épaisseur de la ZNS (Nappe non AEP)	Nappe à moins de 4m sous la source
1	2.2.1.3	Nature de la ZNS (Nappe AEP)	Limons, silt argileux, argiles (K<10-8m/s)
2	2.2.2	Nature de la ZNS (Nappe non AEP)	Sables fins ou avec argiles, silt, calcaire massif (K10-4 à 10-8m/s)
2	2.2.3	Nature de la ZNS (Nappe ressource future)	Pas de nappe
2	2.2.3.1	Perméabilité de la nappe AEP	Sables grossiers, graviers (Kde10-4 à 10-7, ou Vt de 1 à 5 m/l)
1	2.2.3.2	Perméabilité de la nappe non AEP	Sables fins, ou argileux, calcaire massif (K<10-7 ou Vt<1 m/l)
		Perméabilité de la nappe ressource future	Pas de nappe

CIBLÉ			
2	3.1	Accessibilité du site	Site/source cloûdée) mais non surveillée)
	3.3	Population sur le site	Aucune personne
	3.4	Type de population sur le site	Aucune personne

CAPTAGES AEP			
0,5	3.5	Proximité de captage souterrain pour l'AFP	(Captage/usage entre 1 et 5 km (ramont ou latéral)
		Proximité de l'eau de surface pour l'AFP	Eau de surface à plus de 1km
2	3.6.1	Proximité de l'eau de surface pour l'AFP	Eau de surface à plus de 1km
		Eau de surface comme ressource future	Eau de surface à plus de 1km
2	3.7.1	Population alimentée en AEP souterrain	de 1000 à 3000 personnes
		Population alimentée en AEP de surface	Aucune personne

USAGES NON AEP			
2	3.8.14	Eaux souterraines : proximité des captages	Captage/usage aval entre 300m et 1km du site
3	3.8.16	Eaux souterraines : usage	Usage agricole (élevage, irrigation, agro-alimentaire) ou récréatif
2	3.8.24	Eaux surface : proximité des captages	Captage/usage aval entre 300m et 1km du site
3	3.8.26	Eaux surface : usage	Usage agricole (élevage, irrigation, agro-alimentaire) ou récréatif

IMPACTS CONSTANTES			
2	4.24	sur les eaux souterraines pour l'AFP	Hors site, inférieur aux critères, ou sur site, supérieur aux critères (mli)
2	4.26	sur les eaux souterraines NON AEP	Hors site, inférieur aux critères, ou sur site, supérieur aux critères (mli)
2	4.34	sur les eaux de surface pour l'AFP	Hors site, inférieur aux critères, ou sur site, supérieur aux critères (mli)
2	4.36	sur les eaux de surface NON AEP	Hors site, inférieur aux critères, ou sur site, supérieur aux critères (mli)

2	4.4	sur le sol (contact direct)	Hors site, inférieur aux critères, ou sur site, supérieur aux critères (mli)
	4.7c	sur les eaux de surface d'un SAGE	Impact ni constaté, ni suspecté
	4.7d	sur les eaux de surface pour l'AFP	Impact ni constaté, ni suspecté

Nom du site		SANTRA FOURRIER Lacanau (33)	
Numéro		source hydrocarbures	
Typologie de la source			
Stockage déchets en surface :		enterrés :	
Stockage produits en surface :		enterrés :	
Sol pollué source primaire :		X source secondaire :	
Lentille de substances dans un aquifère			

Documents consultés		BASIAS		SIGES A01		INFORMERIE	
---------------------	--	--------	--	-----------	--	------------	--

CLASSIFICATION DU SITE	
Nombre de milieux notés	
4	
Nombre de milieux en classe 1	
2	
Nombre de milieux en classe 2	
2	
Nombre de milieux en classe 3	
2	
Classement du site	
2	
(==> surveillance)	

Cible	Danger	Transfert					
AEP sout	16%	25%	59%				
non AEP sout	11%	37%	52%				
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout	21%	20%	59%				
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							

Milieux non notés							
Classe 3							
Classe 2							
Classe 1							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							
sout SAGE							
AEP sout							
non AEP sout							

